

BAREME de TAXE de SEJOUR à compter du 1^{er} JANVIER 2024
Incluant la nouvelle taxe Ile de France Mobilités

Types et catégories d'hébergements	Tarifs Marne et Gondoire 2024	Taxe additionnelle Département 10%	Taxe additionnelle Région 15%	Taxe additionnelle IDF Mobilités 200%	Taxe de séjour en vigueur 2024
Palaces	4.60 €	0.46 €	0.69 €	9.20 €	14.95 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 5 étoiles	3.30 €	0.33 €	0.49 €	6.60 €	10.72 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 4 étoiles	2 €	0.2 €	0.3 €	4 €	6.50 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 3 étoiles	1.20 €	0.12 €	0.18 €	2.40 €	3.90 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1 €	0.1 €	0.15 €	2 €	3.25 €
Hôtels de tourisme meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.80 €	0.08 €	0.12 €	1.60 €	2.60 €
Terrains de camping et de caravanage classés 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.50 €	0.05 €	0.075 €	1 €	1.63 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €	0.02 €	0.03 €	0.40 €	0.65 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	3.50% du prix de la nuitée	0.35%	0.52%	7%	11.37 % du prix de la nuitée

Conformément à la délibération 2023/051 du 16 juin 2023

Et à l'article L. 2531-18 du Code des collectivités territoriales tel qu'issu de la loi de finances pour 2024